

Ce jeudi 15 février, après plusieurs réunions en multilatérale et bilatérale, **L'UFAP UNSa justice** était conviée par le SG au millénaire pour évoquer le calendrier des prochaines réunions de négociations de la réforme de la filière technique.

Le prochain rendez-vous sera le 26 mars pour étudier l'architecture statutaire de la future filière technique du ministère de la justice. Cette réunion sera suivie de deux autres (au moins), relatives aux modalités de recrutements, aux spécialités et à la formation et pour la dernière, relative à l'indemnitaire.

D'ores et déjà, pour **L'UFAP UNSa justice**, le corps des Adjoints Techniques de la DAP étant mis en extinction suite au relevé de conclusions du 5 mai 2017, signé par **L'UNSa justice**, celui-ci doit être directement reclassé en catégorie B à l'entrée en vigueur de la réforme.

L'UFAP UNSa justice a demandé qu'une liste des spécialités lui soit communiqué, qu'il est nécessaire de les fiabiliser rapidement, tant pour les personnels de la DAP que ceux du Ministère de la Justice afin qu'aucune d'entre elles ne soit oubliée dans la réforme.

L'UFAP UNSa justice veillera aux reclassements des agents afin qu'il n'y ait pas d'inversion de carrière et défendra les personnels de la filière technique dans cette réforme.

Daniel CARRE

Secrétaire National UFAP UNSa justice

Représentant des Personnels Techniques